

Finances vaudoises : un rapport pour une bataille de procédure

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1035

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1020779>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

que nation, la solidarité avec les hommes et les peuples écrasés (que ce soient les Indiens d'Amérique, les Tibétains, les Kurdes), l'exigence du développement solidaire, de l'universalité des droits de l'homme: nous sentons bien que notre situation incroyablement privilégiée exige, moralement parlant, que nous donnions un peu de notre temps, de notre énergie vitale, de notre argent, à ces causes. C'est le côté universaliste qui renaît. Qui ne s'accommode pas du commerce des armes, du gâchis et de la destruction de ce qui est vrai, juste et beau. Qui ne se reconnaît pas dans une vision du monde où le destin de l'individu se limiterait à accumuler des biens de consommation, aussi utiles et plaisants soient-ils: quand nous sentons qu'ils nous détournent, à partir d'un certain seuil, de l'essentiel, nous sommes prêts à nouveau à envisager notre rôle dans le destin collectif.

Rien, dans nos obligations internationales ne nous condamne à une neutralité philosophique ou morale. Notre engagement est celui des Conventions de la Haye: nous abstenir de tout appui militaire. Cela nul ne le discute, et tout le reste est libre, selon la façon dont nous voulons exprimer les valeurs, le destin de notre pays.

Le malaise autour de l'armée atteste bien l'air du temps. Il y a, oui, des concitoyens paresseux, tire-au-flanc, qui refusent le service à la communauté. Mais il y a tous ceux qui aimeraient bien servir en fonction des besoins réels du pays et du monde. Alors qu'attendons-nous, puisque les effectifs de l'armée sont bien trop grands, que de l'aveu de tous la menace a changé, pour affecter, disons, un tiers des moyens, en temps, matériel, argent, attribués à l'armée à un véritable corps d'aide au tiers monde, à une contribution substantielle aux Casques bleus, à des missions de développement, de reconstruction, de secours. Le choléra ravage le Pérou, la famine rôde au Soudan, la désertification et le déboisement progressent. Et nous ne ferions rien, nous limitant à refouler les réfugiés de la misère *manu militari*. Nous sentons tous l'énorme hypocrisie, et aussi l'énorme perte morale d'une telle attitude. Alors, qu'attendons-nous pour, à partir de notre passé, renouer à nouveau avec ces forces positives qui sont aussi notre identité? Le temps est à nouveau venu de leur donner la parole.

René Longet

FINANCES VAUDOISES

Un rapport pour une bataille de procédure

(ag) Les cantons, grisés par la haute conjoncture, ont fait comme les banques: ils ont financé le long terme par du court terme. L'extension durable des tâches ou l'exploitation de nouveaux investissements était, pour une part, rendue possible par l'accélération et le gonflement du marché immobilier. Les droits de mutation ou l'impôt sur les gains immobiliers dégageaient des surplus de recettes impressionnants.

Quand cette source de financement ralentit et que l'inflation, qui pèse très fort sur le budget vu l'importance de la masse salariale, persiste à un haut niveau, l'impasse budgétaire est là.

Les cantons ont, il est vrai, corrigé le caractère aléatoire des recettes en procédant à des amortissements extraordinaires qui allègent les budgets futurs ou en constituant des provisions s'ils sont autorisés à recourir à cette pratique.

En sens contraire, parfois, ils ont réduit par baisse d'impôt leurs recettes permanentes.

De cette expérience devrait être dégagée une règle budgétaire complétant celle de l'impérieuse nécessité d'équilibrer le budget de fonctionnement, sous réserve des situations de crise économique. Les recettes conjoncturelles ne devraient être prises en considération lors de l'évaluation budgétaire que pour une valeur moyenne pluriannuelle basse. Tout surplus, dans les comptes, serait affecté automatiquement aux amortissements extraordinaires.

Pour faire face au renversement de conjoncture le Conseil d'Etat vaudois présente donc dans un rapport au Grand Conseil ses directives pour le budget 1992.

Il part dans son analyse d'un bilan qui est excellent. Le découvert n'est que de 546 millions. S'il devait être compensé par des fonds propres, il suffirait que chaque Vaudois prenne une part sociale «Etat de Vaud» de 1000 francs. Que d'Etats dans le monde rêveraient d'une situation aussi idyllique!

L'analyse de l'évolution du budget permet aussi de corriger certaines idées reçues. La croissance des dépenses pour le personnel suit l'évolution générale des

dépenses et ne l'excède pas comme certains l'imaginent par préjugés. Il est vrai que par sa masse, 50% des dépenses totales, elle l'influence fortement. En revanche, le développement de l'informatique et du matériel est impressionnant. L'administration n'est vraiment plus en manches de lustrine.

Que faire pour l'avenir?

Les mesures envisagées sont:

– La limitation de la croissance des effectifs du personnel à 100 unités, ce qui posera des problèmes difficiles à l'enseignement confronté à une poussée démographique et au développement des gymnases.

– Le maintien au niveau 91 de certaines dépenses, ce qui vu l'inflation est une réduction larvée. La réduction ouverte des frais d'équipement de bureau.

– Le moratoire pour certaines dépenses d'investissement, pas de crédits pour les routes cantonales jusqu'au 31 décembre, pas de nouveaux syndicats s'améliorations foncières, pas de nouveaux projets informatiques jusqu'à la même date.

– Enfin, augmentation des impôts de 5 points.

Ce qui surprend dans ces intentions globalement justes, même si telle ou telle proposition est discutable, c'est la procédure.

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil de prendre acte de son rapport. Si le Grand conseil dit oui, quelle est la portée de ce «oui». Juridiquement, nulle. C'est un appui moral. Il est évident qu'au moment de la présentation du budget chaque poste budgétaire ou la modification de la loi d'impôt sera à l'appréciation et au vote du Grand Conseil qui peut approuver tel point et en refuser tel autre.

Le rapport d'intention fait donc l'amalgame du tout en exigeant une réponse par «oui» ou «non». On imagine déjà ce beau débat de procédure. Que doit faire le député résolument décidé à soutenir le Conseil d'Etat, mais tout aussi résolument opposé à telle mesure particulière? ■